

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 32294 Numéro SIREN : 879 428 654 Nom ou dénomination : 61 Faubourg Saint Antoine

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 128338

61 Faubourg Saint Antoine
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 22 rue de Téhéran
75008 Paris
879 428 654 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le 26 septembre 2022, PARIS

Les associés de la Société 61 Faubourg Saint Antoine se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire, au siège social, 22 rue de Téhéran - 75008 Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique

Sont présents :

- BMF EXPLOITATION, détenteur de cinq cents actions, ci 500 actions.
- BEDLAM II, détenteur de Cinq cents actions, ci 500 actions.

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

Fabien Bertini préside la séance.

M. Fabien Bertini et M. Sacha LEVY, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

DS


DS


I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par courrier en date du 1^{er} Aout 2022 la société BELLEVILLE INVEST a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la société.

Par ailleurs, la société BMF HOSPITALITY a également fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de présidente de la société.

- A PRIS LES RESOLUTION SUIVANTES RELATIVES A :

- Constat de la démission du directeur général sans remplacement
- Constat de la démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président .

PREMIERE RESOLUTION- – CONSTAT DE LA DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL SANS REMPLACEMENT

L'assemblée, constate la démission de la société BELLEVILLE INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis au 16 boulevard Morland 75004 Paris, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 849 481 437.

L'assemblée , décide de ne pas procéder au remplacement de son directeur général

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - REVOCATION DU PRESIDENT

L'Assemblée constate la démission de la société BMF HOSPITALITY, société par actions simplifiée au capital de 100.00 euros dont le siège social est sis au sis 26/30 Boulevard Biron – 93400 SAINT-OUEN, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 790 907 620.

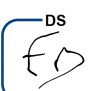
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – NOMINATION D'UN PRESIDENT

En conséquence de la décision si dessus emportant révocation d'un président. L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, en remplacement la société BMF EXPLOITATION, société par actions simplifiée au capital social de 10.000,00 euros, ayant son siège social à PARIS (75008) 22 rue de Téhéran, et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 850 199 068 associé unique.

Cette dernière déclare que rien ne s'oppose à sa nomination et accepte sans réserve ledit mandat.

DS

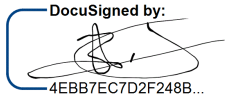

DS


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Les associés et le Président et répertorié sur le registre.

	Paraphe	Signature
BMF EXPLOITATION Associée Représentée par M. Fabien BERTINI		 DocuSigned by: 4EBB7EC7D2F248B...
BEDLAM II Associée Représentée par M. Sacha LEVY		 DocuSigned by: 9487DC56085C41F...